



Confédération  
Générale du  
Travail

*Union Départementale des syndicats  
CGT FORCE OUVRIÈRE de l'Orne*  
8 place Poulet Malassis-BP23 – 61001 ALENCON CEDEX  
Tél. : 02/33/26/14/52  
E-mail : [udfo61@force-ouvriere.fr](mailto:udfo61@force-ouvriere.fr)

## SPÉCIAL FORMATIONS SYNDICALES PROGRAMME 2022

Le Centre de Formation des Militants Syndicalistes vient de nous faire parvenir le calendrier des stages 2022. Ce programme se veut aussi ambitieux que celui de 2021.

Pour tout renseignement concernant la formation syndicale, n'hésitez pas à contacter l'Union Départementale.

### Généralités concernant l'ensemble des stages confédéraux.

**Conditions d'accès:** Ces stages sont ouverts à tout adhérent à jour de ses cotisations.

**Pour accéder au cursus de formation des stages Confédéraux, il est impératif de débiter par le stage «Découverte FO et moyens d'action du syndicat.»**

**Aspects financiers :** Tous les frais de repas, transport et hébergement sont pris en charge par la Confédération selon les conditions jointes sur la fiche «**base de remboursement des stagiaires pour les sessions de formation interprofessionnelles**».

### Comment procéder?

### **ATTENTION : NOUVEAUTÉ POUR LES INSCRIPTIONS EN 2022 :**

Les démarches d'inscriptions aux formations présentiels sont simplifiées **UNIQUEMENT POUR LES STAGES DÉCOUVERTE FO ET MOYENS D'ACTION DU SYNDICAT** les inscriptions aux autres stages est maintenue en version papier. C'est pourquoi dès 2022, l'adhérent devra s'inscrire via l'application e-FO (moins de papiers, moins d'erreurs et plus d'efficacité !) :

- Via la plate-forme du CFMS ([cfms.force-ouvriere.fr](http://cfms.force-ouvriere.fr)), l'adhérent a accès au planning de formation de son UD ; il suffira de sélectionner le stage auquel il veut participer et de remplir le formulaire qui apparaîtra à l'écran.
- Sur e-FO, le syndicat et l'union départementale valident ou non l'inscription au stage, et ce pour chaque adhérent ayant rempli le formulaire.
- 45 jours avant le début du stage, le CFMS procède à la convocation des stagiaires qui auront été préalablement validés par leurs structures. **Les convocations seront toutes envoyées par courriel aux stagiaires. Des courriels seront également envoyés aux camarades n'ayant pu être retenus.**
- Le stagiaire dispose alors de 15 jours pour transmettre la demande de congé de formation à son employeur afin de respecter les 30 jours de délai prévus par la législation.
- Le jour J est arrivé, les stagiaires et l'animateur se retrouveront à l'union départementale pour le stage du CFMS.

**La plate-forme du CFMS est de nouveau disponible.** De ce fait, si vous êtes intéressé par un stage, il est nécessaire de vous inscrire par le biais d'une fiche d'inscription à remplir correctement recto verso, à signer et à faire viser par le secrétaire de votre syndicat et à nous renvoyer le plus rapidement possible à l'union départementale. Dès réception de cette fiche, votre inscription sera confirmée en recevant une convocation et une demande d'autorisation d'absence à remplir et à adresser directement à votre employeur.

Attention, le nombre de places est limité suivant chaque type de formation ; **le nombre d'inscription par syndicat sera limité** selon les formations, ceci afin de laisser les autres camarades des syndicats de pouvoir y accéder.

Le droit au congé de formation syndicale est de 12 jours par an.

**SEULES LES INSCRIPTIONS RESPECTANT CES CONSIGNES SERONT PRISES EN COMPTE.**

## STAGES CONFÉDÉRAUX RÉSERVÉS A L'UD 61

### ► COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

#### CONCERNE LE SECTEUR PRIVÉ ET LES ENTREPRISES D'AU MOINS 50 SALARIÉS

##### Conditions à remplir par le stagiaire :

- Avoir effectué, dans toute la mesure du possible, le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » ou s'engager à le faire.
- Être membre titulaire du CSE. Inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CFMS. Impératif : être pris en charge par le CSE

Durée : 5 jours

Accueil : 10 participants minimum / 15 participants maximum

Date : du lundi 24 janvier 2022 au vendredi 28 janvier 2022

### ► CONNAÎTRE SES DROITS

##### Conditions à remplir par le stagiaire

- Avoir impérativement effectué les stages « découverte de FO et moyens d'action du syndicat »,
- Réservé en priorité aux IRP du privé, ainsi qu'aux camarades de la fonction publique confrontés à des contrats de droit privé dans leur établissement,

Durée : 3 jours

Accueil : 12 participants minimum / 15 participants maximum

Date : du mardi 1<sup>er</sup> février 2022 au jeudi 3 février 2022

### ► DÉCOUVERTE DE FO

##### Conditions à remplir par le stagiaire :

- Manifester un intérêt pour l'action syndicale.

Durée : 5 jours

Accueil : 15 participants minimum / 20 participants maximum

Date : du lundi 7 mars 2022 au vendredi 11 mars 2022

### ► FONCTIONNEMENT ET OUTILS DU SYNDICAT

##### Conditions à remplir par le stagiaire :

- Avoir effectué ou s'engager à faire le stage « découverte de FO et moyens d'action du syndicat », être membre du bureau ou de la section syndicale, ou en passe de l'être.

Durée : 3 jours

Accueil : 10 participants minimum / 15 participants maximum

Date : du mardi 22 mars 2022 au jeudi 24 mars 2022

### ► JE NÉGOCIE

##### Conditions à remplir par le stagiaire :

- Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat ». S'adresse principalement aux Délégués syndicaux et délégués syndicaux centraux, aux Secrétaires de syndicat ainsi qu'aux camarades siégeant en CT/CTE se retrouvant en situation de négociation ou participant à la délégation de négociation.

Durée : 3 jours

Accueil : 12 participants minimum / 15 participants maximum

Date : du mardi 26 avril 2022 au jeudi 28 avril 2022

### **► COMMUNICATION ORALE**

#### **Conditions à remplir par le stagiaire :**

- Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat ». Et concerne des militants ayant une expérience syndicale confirmée.

**Durée** : 3 jours

**Accueil** : 10 participants minimum / 12 participants maximum

**Date** : du lundi 23 mai 2022 au mercredi 25 mai 2022

### **► DÉCOUVERTE DE FO**

#### **Conditions à remplir par le stagiaire :**

- Manifester un intérêt pour l'action syndicale.

**Durée** : 5 jours

**Accueil** : 15 participants minimum / 20 participants maximum

**Date** : du lundi 13 juin 2022 au vendredi 17 juin 2022

### **► CONNAÎTRE SES DROITS**

#### **Conditions à remplir par le stagiaire**

- Avoir impérativement effectué les stages « découverte de FO et moyens d'action du syndicat »,  
- Réservé en priorité aux IRP du privé, ainsi qu'aux camarades de la fonction publique confrontés à des contrats de droit privé dans leur établissement,

**Durée** : 3 jours

**Accueil** : 12 participants minimum / 15 participants maximum

**Date** : du mardi 20 septembre 2022 au jeudi 22 septembre 2022

### **► DÉCOUVERTE DE FO**

#### **Conditions à remplir par le stagiaire :**

- Manifester un intérêt pour l'action syndicale.

**Durée** : 5 jours

**Accueil** : 15 participants minimum / 20 participants maximum

**Date** : du lundi 10 octobre 2022 au vendredi 14 octobre 2022

### **► COMMUNICATION ORALE**

#### **Conditions à remplir par le stagiaire :**

- Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat ». Et concerne des militants ayant une expérience syndicale confirmée.

**Durée** : 3 jours

**Accueil** : 10 participants minimum / 12 participants maximum

**Date** : du mardi 8 novembre 2022 au jeudi 10 novembre 2022

► **SSCT / CSSCT**

**CONCERNE LES ENTREPRISES à PARTIR DE 11 SALARIÉS, STRUCTURÉES EN CSE – FORMATION A LA CHARGE DE L'EMPLOYEUR – 3 JOURS FACTURÉS POUR LES ENTREPRISES DE 11 à MOINS DE 300 SALARIÉS, 2 JOURS FESS / 5 JOURS FACTURÉS POUR LES ENTREPRISES DE + DE 300 SALARIÉS**

**Conditions à remplir par le stagiaire :**

- Avoir effectué le stage « Découverte et moyens d'action du syndicat » ou s'engager à le faire. Être membre au CSE-SSCT / CSSCT.

**Durée** : 5 jours

**Accueil** : 8 participants minimum / 15 participants maximum

**Date** : du lundi 21 novembre 2022 au vendredi 25 novembre 2022

► **DÉCOUVERTE DE FO**

**Conditions à remplir par le stagiaire :**

- Manifester un intérêt pour l'action syndicale.

**Durée** : 5 jours

**Accueil** : 12 participants minimum / 20 participants maximum

**Date** : du lundi 5 décembre 2022 au vendredi 9 décembre 2022

**En cas de besoin de formation non prévue dans cette circulaire, n'hésitez pas à contacter l'Union Départementale. On peut toujours trouver une solution !**

Alençon le 29 octobre 2021